



CHARTRE

VOLLEYEUR(SE) ET DE SON ENTOURAGE

Votre club s'engage à proposer un service d'accueil au plus grand nombre et à donner droit à une formation de qualité (avec les capacités d'encadrement et les moyens dont disposent le club). Tous ceux qui désirent pratiquer le volley-ball et/ou le beach-volley, doivent pouvoir y trouver leur place auprès d'éducateurs et d'entraîneurs qui sont à leur écoute.

Philosophie de l'ASMAQ :

Respect, solidarité et convivialité : Être responsable et acteur de sa propre formation de joueur et dans la formation d'un collectif convivial, soudé et compétitif, cela passe par la compréhension et la mise en place d'un certain nombre de principes et de règles de vie.

CHARTRE DU VOLLEYEUR(SE)



N°1 – LE DROIT AU PLAISIR :

Le Volley, c'est mon plaisir ainsi que celui des autres licenciés. On doit le respecter et réciproquement.

- *C'est s'amuser, vivre des joies et des émotions fortes
- *C'est être avec des amis et se faire de nouveaux amis
- *C'est apprendre à faire partie d'une équipe, d'un collectif
- *C'est apprendre à gagner et à perdre ensemble.



N°2 – LE RESPECT :

1/ DES PERSONNES :

- *Je m'engage à respecter toutes personnes participant activement à la vie du club et sur les compétitions : mes coéquipiers, mes éducateurs/entraîneurs, mes adversaires, les arbitres, mes supporters/spectateurs ;
- * Parler avec la politesse requise et refuser toutes violences verbales et physiques envers les éducateurs, les dirigeants du club, les autres joueurs et les personnes qui m'entourent ;

2/ DU MATERIEL :

- *Je prends soin du matériel prêté ou mis à disposition ;
- *Je participe à l'installation et au rangement du matériel et des locaux une fois son utilisation est terminée : je laisse les locaux dans l'état ou je les ai trouvés à mon arrivée.
- * Je restitue les maillots et shorts en fin de saison auprès des entraîneurs.



N°3 – LES ATTITUDES :

- *Je me dois d'avoir des attitudes positives à l'entraînement, à savoir :
 - avoir envie de progresser, encourager et aider les nouveaux à progresser ;
 - ne pas critiquer ce que fait l'autre et ne pas rejeter la faute sur les autres ;
 - respecter les consignes, accepter les remarques des éducateurs/entraîneurs : toute insulte, propos vulgaires ou mauvais comportement pourra conduire à l'exclusion de l'entraînement ;
 - m'organiser et tenir mes engagements ;
- *Je jette mes déchets et ne laisse rien derrière moi ;
- *Je mâche les chewing-gums à l'extérieur de la salle de sport ;
- *Je n'ai pas de portable lors des entraînements (celui-ci sera rangé dans mon sac au début de l'entraînement) ;
- *Je ne m'absente pas du terrain ou du gymnase sans l'autorisation de l'éducateur/entraîneur ;
- *Je rejoins mon groupe rapidement devant l'entraîneur pour écouter son discours (consignes d'entraînements, horaires...);
- *Je range le matériel à la fin de chaque séance (poteaux, filets, plots, ballons, mires...);
- *Je me comporte en vrai sportif et joue avec fair-play ;



N°4 – LES ENGAGEMENTS :

- *Je me présente toujours à l’heure avec ma tenue de sportif, à savoir : chaussures, genouillères, vêtements de sport, et ma bouteille d’eau ou gourde (que je pose à côté du terrain) ;
- *Je m’engage à participer à un maximum de matchs, à respecter les horaires d’entraînements et à prévenir suffisamment tôt d’une absence à un entraînement comme à un match/tournoi ;
- *Je m’informe des dates et heures de convocation aux matchs à la fin de chaque entraînement ;
- *Je participe à au moins deux actions du club (arbitrages, organisation de tournois, partenariats, évènements ponctuels en salle ou à l’extérieur) afin de faire partie intégrante du développement de mon club.



N°5 – LA DIFFERENCE :

Peu importe ma religion, ma culture, mon niveau sportif, nous sommes tous à égalité au sein du club.

CHARTRE DU PARENT

Ils aident et accompagnent la formation de l’enfant au sein du Club.



LE PARENT A LE DROIT :

- *D’avoir de bonnes conditions d’accueil au sein du club ;
- *D’accompagner le plus souvent possible les enfants aux entraînements et aux compétitions ;
- *De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne ;
- *D’être écouté par l’encadrement du club ;



LE PARENT A LE DEVOIR :

- *De s’impliquer dans la vie du club en participant aux manifestations organisées par le club et d’accompagner (dans la mesure du possible et des besoins) l’équipe sur des compétitions extérieures au moins deux fois par an minimum
- * De respecter les enfants, les éducateurs/entraîneurs, les décisions des arbitres, les dirigeants et les autres parents ;
- * De veiller à l’assiduité et à la ponctualité de l’enfant et venir chercher les enfants à l’heure indiquée par l’éducateur ;
- * De prévenir en cas d’absence et s’informer auprès de l’éducateur du programme de la semaine suivante et/ou du week-end ;
- *D’être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l’arbitre. Le parent n’intervient pas sur les aspects techniques ;
- * D’informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- * D’aider à la mise en œuvre de cette charte ;



LES REGLES DE VIE A RESPECTER :

- *Participer à la vie de l’équipe et assister aux différents évènements organisés par le club et aider dans la mesure du possible au développement de ce dernier

A AGADIR, le
.....

Nom, prénom,
Signature du licencié
(joueur/joueuse), précédée de
la mention, « lu et approuvé »

Nom, prénom,
Signature du responsable légal,
précédée de la mention, « lu et
approuvé »

Nous, dirigeants, éducateurs, cadres de l’ASMAQ, comptons sur vous, adultes, parents, enfants, pour que soient appliquées ces règles de base qui régissent toute vie sportive dans un club.

ADIL EL HAMDANY
Président de l’ASMAQ VOLLEYBALL